

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **14 septembre 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**20-09-244**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**20-09-245**

**Procédure du conseil – Changement du lieu de tenue des séances du conseil**

ATTENDU l'impossibilité de tenir des séances du conseil à l'Hôtel de ville de Princeville dû aux mesures sanitaires en vigueur relatives à la distanciation physique dans les lieux publics fermés;

ATTENDU l'avis public émis par le greffier le 2 septembre 2020 conformément à la loi ainsi que les avis émis par le directeur des comminutions dans les divers canaux de communications de la Ville;

Conformément aux dispositions de l'article 318 de la Loi sur les Cités et Villes et sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que les séances du conseil de ville de Princeville se tiennent jusqu'à nouvel ordre dans l'édifice Clément-Bécharde dans la salle du deuxième étage.

ADOPTÉE

**20-09-246**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 et de la séance extraordinaire du 20 août 2020.

ADOPTÉE

20-09-247

**Autorisation au greffier à détruire certains documents**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à procéder à la destruction des documents mentionnés au rapport déposé puisqu'ils sont rendus à échéance de conservation.

ADOPTÉE

20-09-248

**Assurances – Renouvellement de la Police Cyberriques**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler la police d'assurances Cyberriques pour une durée d'un an au coût de 3 600 \$, plus le frais d'administration de l'UMQ, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-09-249

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 11 août 2020 au 13 septembre 2020 543 713.93 \$  
- nos M2130 à M2150 & A49145 à A49159

**Chèques annulés :**

- En date du 11 août 2020 au 13 septembre 2020 (0 \$)

**Dépôt salaires :**

- périodes 2020-32 à 2020-36

ADOPTÉE

20-09-250

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 14-09-2020 959 295,15 \$  
nos A49160 à A49302

ADOPTÉE

20-09-251

**Programmation TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers – Développement Économique Princeville en date du 31 décembre 2019 – dépôt**

**Dépôt d'états financiers – Partage St-Eusèbe au 31 décembre 2019 - dépôt**

**Remise de l'aide financière de la Foire Bière Bouffe & Culture 2020** – le greffier constate le dépôt par la Société d'horticulture de Princeville à la trésorerie de l'aide financière de 16 500 \$ qui lui avait été affectée à la résolution 20-01-007 pour la tenue de la Foire Bière Bouffe & Culture à tenir en 2020.

20-09-252

**Autorisation de signature – Demande d'intégration auprès d'institutions bancaires pour contraventions et avis de jugement**

ATTENDU la popularité du paiement électronique pour les contraventions et les avis de jugements de la Cour Municipale de Princeville;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de désigner des signataires autorisés pour tout document nécessaire à la mise en place, le maintien ou la gestion du service de paiement électronique à la Cour Municipale de Princeville, et ce, pour quelque institution bancaire que ce soit :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Fonction</u></b>
Louise Levasseur	Greffière de la Cour Municipale de Princeville
Louise Bergeron	Trésorière de la Ville de Princeville
Me Olivier Milot	Greffier de la Ville de Princeville
Mario Juairé	Directeur Général de la Ville de Princeville

ADOPTÉE

20-09-253

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser et de passer des contrats en conséquence**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

ADOPTÉE

**Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser et de passer des contrats en conséquence**

Le greffier constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de Règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-09-254

**Office Régional d'Habitation – Contribution 2019 ajustée**

ATTENDU le rapport de déficit d'exploitation daté du premier septembre 2020 déposé par l'ORH;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser la contribution de la Ville de Princeville à l'ORH, soit la somme de 582.11 \$.

ADOPTÉE

**Adoption du règlement no 2020-369 modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies - Remis**

20-09-255

**Permis de ramonage pour la saison 2020-2021**

ATTENDU les articles 57 et suivants du *Règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies* et la recommandation du directeur du service incendie de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'entériner la suggestion du directeur du service de sécurité incendie d'accorder un permis de ramonage valide jusqu'au premier septembre 2021 aux ramoneurs suivants :

- Ramonage Hébert Inc.

ADOPTÉE

20-09-256

**Demande de modification des affectations des premiers répondants**

ATTENDU les changements d'horaire de faction à un horaire à temps plein pour les ambulanciers présents sur le territoire de la Ville de Princeville, la réduction significative du temps d'intervention des ambulanciers entraînée par ce changement et de ce fait un moins grand besoin en matière de premiers répondants;

ATTENDU la demande formulée par le directeur du service de sécurité incendie au CIUSSSMCQ de faire passer le niveau des premiers répondants de PR-3 à PR-2 au motif que le service de type PR-3 n'est plus justifié;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande du directeur du service de sécurité incendie pour faire passer les premiers répondants de PR-3 à PR-2.

ADOPTÉE

20-09-257

**Demande d'aide financière – Formation des pompiers**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 3 pompiers pour le programme Officier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Érable en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Érable

ADOPTÉE

20-09-258

**Achat et installation de luminaires au développement du Golf La-Fontaine**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat de 8 luminaires de rues à Électricité Denis Pellerin inc. au coût estimé de 5 500 \$, plus les taxes applicables, à être installés sur les rues Thibaudeau, Bilodeau, Fortier et Grégoire dans le développement du Golf La-Fontaine;

D'AUTORISER Hydro-Québec à procéder à l'installation des luminaires à l'emplacement qui sera désigné par la Ville.

QUE ces dépenses soient financées à même la réserve de développement domiciliaire.

ADOPTÉE

20-09-259

**Programme d'aide à la voirie locale sous-volet PPA-CE – Reddition de comptes 2020**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités l'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de ville de Princeville approuve les dépenses d'un montant de 62 917,31\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

20-09-260

**Honoraires professionnels – Réhabilitation du garage de la caserne incendie (AO20-SI-01)**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier la note d'honoraires de Lemay Côté architectes de juillet 2020 au montant de 657,80 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le produit d'assurance et, pour toute dépense qui serait refusée ou déclarée non admissible par l'assureur, à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

**Dépôt des rapports annuels sur la gestion de l'eau potable (2018 et 2019)** – Le greffier constate le dépôt des rapports annuels sur la gestion de l'eau potable pour les années 2018 et 2019 ont été déposés séance tenante.

20-09-261

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2019-359 concernant les compteurs d'eau**

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2019-359 concernant les compteurs d'eau.

ADOPTÉE

**Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement no 2019-359 concernant les compteurs d'eau**

Le greffier constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2019-359 concernant les compteurs d'eau, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-09-262

**Autorisation de paiement et libération de la retenue – Vidange de boues (AO19-HV-05)**

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 13 janvier 2020 en vertu de la résolution 20-01-012 de ce conseil;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la libération de la retenue qui avait été erronément prévue au contrat;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de 406 718,82 \$ à Excent Environnement inc. pour le décompte final aux travaux susmentionnés.

QUE cette dépense soit financée dans un premier lieu à même la réserve financière pour la disposition des boues des étangs d'épuration des eaux usées, ensuite si nécessaire à même les revenus 2020 de tarification pour cette réserve et à même la facturation établie en fonction des ententes industrielles, s'il y a lieu;

ADOPTÉE

20-09-263

**Mandat en ingénierie – Site de neiges usées**

ATTENDU l'offre de services de la firme Les Services EXP inc. datée du 28 août 2020 pour la gestion des neiges usées;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service au coût de 7 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même la réserve de dépôt de neiges usées et le reste, s'il y a lieu, à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

20-09-264

**Contrat de prestation de service – Récupération de produits électroniques**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat de prestation avec Enfouibec inc. relatif à la gestion des déchets électroniques « Sert pu à rien ». En échange du

service de réception et de transfert des déchets électroniques vers l'Agence de Recyclage des Produits Électroniques (ARPE) Enfouibec inc. conserve 95 % de la ristourne versée par l'ARPE et vers le 5% restant à la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

20-09-265

**Aide financière - CLDI**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 500 \$ à la Maison du Centre Local en Déficience Intellectuelle de l'Érable pour supporter cet organisme dans la poursuite de ses activités.

ADOPTÉE

20-09-266

**Demande d'intervention dans un cours d'eau – Gros ruisseau branche 6 et principale**

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Alain Rivard, propriétaires des lots 13 et 14 du Cadastre de Stanfold ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés situés pour la branche 6 du cours d'eau Gros Ruisseau à partir du lot 4 307 959 jusqu'au lot 4 309 175 et pour le cours d'eau principale à partir du lot 4 307 959 jusqu'au lot 4 308 609 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien de la Branche No 6 et principale du cours d'eau Gros ruisseau pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

20-09-267

**Travaux de correction du sol – 15 rue Simard**

ATTENDU la résolution 20-04-131 de vente de terrain résidentiel;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépenses autorisées par le directeur général pour les travaux de correction du sol du 15 rue Simard à savoir :

<b><u>Contractant</u></b>	<b><u>Coût (avant taxes)</u></b>
Excavation et drainage JP Boivin inc.	28 301,74 \$
Excavation Bois-Francis Inc.	3 819,25 \$
TOTAL	32 120,99 \$

QUE cette dépense soit financée à même le produit de la vente de ce terrain et le reste à même les revenus de taxes supplémentaires.

ADOPTÉE



20-09-268

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2011-190 concernant les permis et certificats**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2011-190 concernant les permis et certificats.

ADOPTÉE

**Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement no 2011-190 concernant les permis et certificats**

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2011-190 concernant les permis et certificats et constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-09-269

**Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer aux Fleurons du Québec pour les années 2021, 2022 et 2023 au coût de 2 242 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit pourvue au budget des années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

20-09-270

**Aide financière – Partage St-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser à Partage St-Eusèbe la somme de 5 000 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

20-09-271

**Finition du projet de mise à jour du skate parc**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder au directeur du service des loisirs une enveloppe budgétaire de 6 000 \$ pour l'achat de sable, gravier, terre, drains, tourbe, métal et béton pour terminer la finition du projet de mise à jour du skate parc.

QUE cette dépense soit financée à même la réserve du Programme Action-Famille-Jeunesse.

ADOPTÉE

20-09-272

**Demande d'autorisation à planter des arbres dans un secteur du Parc Linéaire des Bois-Francis**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser Mario Juairé à entreprendre des démarches auprès des propriétaires ou gestionnaires du Parc Linéaire des Bois-Francis afin de permettre à la Ville d'y planter des arbres.

ADOPTÉE

20-09-273

**Campagne de financement – Procure 2020**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une somme de 250 \$ à Procure pour leur campagne 2020.

ADOPTÉE

20-09-274

**Demande de prêt de salle – Droits Devant / Érable**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'offrir la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins tous les mercredis de 13h00 à 16h00 pour les mois de mars et avril 2021 pour la tenue d'une clinique d'aide à la préparation de rapports d'impôts personnels par l'organisme Droits Devant Érable.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Une question relative à l'opportunité d'implanter des dos d'âne dans le secteur du Golf des Bois-Francis nous est envoyée via internet :

*Étant donné la limite de vitesse de 30 km/h déjà en place dans ce secteur, le conseil ne croit pas que l'implantation de dos d'ânes soit justifiée.*

Une question relative au projet de règlement 2020-359 est posée par une personne présente dans l'assistance :

*Il s'agit effectivement du projet qui a été ajourné à la séance de Mars 2020.*

20-09-275

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire